

Bienvenue à l'internat Trémur



Comment intégrer l'internat ?

Conditions d'accès :

- Etre scolarisé à l'IME Europe
- Etre âgé de 14 à 20 ans (possibilité d'amendement Creton)
- Avoir une notification de la MDA spécifiant l'hébergement

Qui y retrouve t-on ?

Une équipe composée de :

- 1 Chef de service
- 8 Educateurs/trices
- 1 Surveillante de nuit
- 2 Agents d'entretien



- 3 groupes d'accueil :
 - Ancolie
 - Bonanza
 - Calluna

Les trois groupes sont encadrés par 2 éducateurs et sont agencés comme des petites maisons autonomes avec :

- 5 chambres (2 seules et 3 doubles)
- 2 salles de bain
- 1 cuisine
- 1 salon

3 studios : deux adossés à l'internat et un en centre-ville de Mûrs Erigné. Chaque jeune a la possibilité d'y effectuer un stage en fonction de son projet.

C'est un éducateur spécifique qui accompagne les jeunes au studio.

- Un espace jeunesse au sous-sol composé de :
 - 1 bureau de l'animateur / salle d'art plastique
 - 1 espace de jeu : 1 billard et 2 babyfoot
 - 1 salon détente / salle de projection
 - 1 salle de tournage



Des espaces extérieurs arborés pour la détente et le plaisir des jeunes

Qu'est-ce qu'on y travaille ?

Gestion des
espaces
individuels

Courses

L'autonomie

Déplacements

Préparation des repas



Activités de groupe

Vie en collectivité



La socialisation

Droit
commun

Evènements
culturels et sportifs

Activités individuels
sur l'extérieur

Comment se passe une journée ?

- 7h - 8h : lever et petit déjeuner
- 8h - 8h30 : départ pour l'IME, bus ou « en trafic »
- 16h35 - 17h15 : retour de l'IME en bus ou « en trafic »
- Temps du goûter + temps libre (activités sur l'internat ou extérieur) + préparation du repas
- 19h - 20h : repas
- Temps libre : activités sur l'internat ou extérieur
- 21h45 : coucher

Comment intégrer l'internat ?

1^{ère} étape : Premier contact

La famille et le jeune font une demande d'admission à l'internat auprès de la direction.

2^{ème} étape : Rendez-vous et visite de l'internat

Un éducateur de l'internat Trémur s'entretient avec le jeune, sa famille, l'éducateur coordinateur de l'IME ou de l'établissement d'origine. *Une notification de la MDA est nécessaire pour être admis à l'internat.*

- Echange sur la situation personnelle, le projet du jeune
- Description d'une journée type, de la constitution de l'équipe, des ateliers proposés...

3^{ème} étape : Une nuit d'essai

Accueil du jeune de 17h à 9h le lendemain matin. *Une ordonnance médicale et une fiche d'information sont préalablement demandées.*

Un point est ensuite fait entre le jeune, l'éducateur coordinateur et la famille. Suite à cela, une note d'observation est rédigée par l'équipe d'internat et remise à la direction.

4^{ème} étape : L'accueil

Après la prononciation de l'admission par la direction et signature d'un avenant au contrat de séjour, le jeune est admis sur un groupe de l'internat.